

Paris, le 23 août 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir dans votre portefeuille une ou plusieurs actions du compartiment **Lyxor MSCI World Ex-EMU Leaders Extra UCITS ETF** de la SICAV MULTI UNITS FRANCE.

Actuellement exposé à l'indice « MSCI World ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index »,  **votre compartiment changera d'indicateur de référence le 13 septembre 2023 pour s'exposer à l'indice « MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index » et sera renommé « Amundi MSCI World Ex EMU SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF ».**

A la même date,  **votre compartiment changera de stratégie d'investissement pour employer une méthode de réplification directe.** Concrètement, cela signifie que votre compartiment investira désormais directement dans un panier de titres et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'indicateur de référence.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « LETTRE AUX PORTEURS - LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF ». Cet avis, approuvé par l'AMF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou en envoyant un e-mail à [info@amundi.com](mailto:info@amundi.com).**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Linas

Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta

LETTRE AUX PORTEURS

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

(le « Compartiment »)

Code ISIN de la classe d'actions : FR0013209921

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Paris, le 23 août 2023,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du compartiment Lyxor MSCI World Ex-EMU Leaders Extra UCITS ETF de la SICAV MULTI UNITS FRANCE (le « Compartiment ») dont la Société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « Amundi » ou la « Société de gestion »).

#### Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité et de la lisibilité de sa gamme de produits et afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, Amundi a décidé de modifier l'Indicateur de Référence, la stratégie d'investissement et la dénomination du Compartiment.

#### 1. Modification de la dénomination du Compartiment

Afin de tenir compte des modifications décrites ci-après, et notamment du nouvel Indicateur de Référence, la dénomination du Compartiment sera modifiée comme suit à compter de la Date d'Effectivité (tel que ce terme est défini ci-après) :

Dénomination actuelle du Compartiment (effective <b>jusqu'au 12 septembre 2023</b> )	Nouvelle dénomination du Compartiment (effective <b>à compter du 13 septembre 2023</b> )
Lyxor MSCI World Ex-EMU Leaders Extra UCITS ETF	Amundi MSCI World Ex EMU SRI Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF

#### 2. Modification de l'Indicateur de Référence du Compartiment

L'Indicateur de Référence du Compartiment, actuellement l'indice « MSCI World ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index », sera à compter de la Date d'Effectivité l'indice « MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index » tel que décrit au sein du Prospectus du Compartiment.

Le nouvel Indicateur de Référence du Compartiment est représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro sélectionnées sur la base d'une notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et excluant les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif.

En outre, le nouvel Indicateur de Référence vise à représenter la performance d'une stratégie qui repondère les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union Européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).

### 3. Modification de l'objectif de gestion du Compartiment

Afin de tenir compte de la modification de l'Indicateur de Référence du Compartiment, l'objectif de gestion du Compartiment sera modifié comme suit :

Objectif de gestion actuel du Compartiment (effectif <b>jusqu'au 12 septembre 2023</b> )	Nouvel objectif de gestion du Compartiment (effectif à compter du <b>13 septembre 2023</b> )
<p>L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice MSCI WORLD ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index (ci-après l' « <b>Indicateur de Référence</b> ») libellé en USD, et représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro sélectionnées sur la base d'une notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en minimisant l'écart de suivi (la « <b>Tracking Error</b> ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> <p>Le niveau maximal anticipé de la Tracking Error ex-post dans des conditions normales de marché est de 0.50%.</p>	<p>L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index (ci-après l' « <b>Indicateur de Référence</b> ») libellé en USD, et représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro sélectionnées sur la base d'une notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et excluant les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif, tout en minimisant l'écart de suivi (la « <b>Tracking Error</b> ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.</p> <p>En outre, l'Indicateur de Référence vise à représenter la performance d'une stratégie qui repondère les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> <p>Le niveau maximal anticipé de la Tracking Error ex-post dans des conditions normales de marché est inférieur à 1%.</p>

### 4. Modification de la stratégie d'investissement du Compartiment

Avant la Date d'Effectivité, le Compartiment est exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification Indirecte ce qui signifie que le Compartiment à recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion.

A partir de la Date d'Effectivité, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

Veillez noter que le Fonds supportera les coûts de transaction liés à ce changement.

**Quand ces opérations interviendront-elles ?**

Ces opérations entreront en vigueur le 13 septembre 2023 (la « Date d'Effectivité »).

**A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché primaire :**

Les intervenants sur le marché primaire (souscription/rachat en direct auprès de la Société de gestion) ont la possibilité de se faire rembourser leurs actions auprès de la Société de gestion et/ou de son dépositaire, dans les conditions de montant minimum de rachat décrites dans le prospectus, sans commission de rachat pendant une période d'un mois à compter de la date d'envoi de cette lettre.

**A l'attention des investisseurs intervenant sur le marché secondaire :**

Le Compartiment est un ETF. Les actions du Compartiment acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Compartiment. En conséquence, les investisseurs intervenant sur le marché boursier peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations qui ne relèvent pas de la Société de gestion du Compartiment. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'une fourchette de cotation « *bid-ask*<sup>1</sup> ». La Société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués, ainsi qu'aux fourchettes de cotation « *bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
  - **Augmentation du profil de risque :** Non
  - **Augmentation potentielle des frais :** Non
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque :** Non significatif



**Quelles sont les principales différences entre le Compartiment dont vous détenez les actions actuellement et le futur Compartiment**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement

	Avant	Après
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice MSCI WORLD ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index (ci-après l' « <b>Indicateur de Référence</b> ») libellé en USD, et représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro	L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'indice MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index (ci-après l' « <b>Indicateur de Référence</b> ») libellé en USD, et représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro sélectionnées sur la base d'une

<sup>1</sup> Fourchette de cotation « *bid-ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs, pratiqués en bourse lors de la cotation et négociation des actions ou des ETF.

	<p>sélectionnées sur la base d'une notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en minimisant l'écart de suivi (la « <b>Tracking Error</b> ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> <p>Le niveau maximal anticipé de la Tracking Error ex-post dans des conditions normales de marché est de 0.50%.</p>	<p>notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et excluant les sociétés dont les produits ont un impact social ou environnemental négatif, tout en minimisant l'écart de suivi (la « <b>Tracking Error</b> ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.</p> <p>En outre, l'Indicateur de Référence vise à représenter la performance d'une stratégie qui répondra les titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique afin de répondre aux exigences minimales de la réglementation de l'Union européenne sur les indices de référence « Accord de Paris » (EU PAB).</p> <p>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> <p>Le niveau maximal anticipé de la Tracking Error ex-post dans des conditions normales de marché est inférieur à 1%.</p>
<b>Indicateur de référence</b>	MSCI WORLD ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index	MSCI WORLD ex EMU SRI FILTERED PAB Net USD Index
<b>Stratégie d'investissement</b>	Méthode de réplification Indirecte : le Compartiment a recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion.	Méthode de réplification Directe : le Compartiment investit dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence

Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 07/07/2023.

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le Prospectus et le Document d'Informations Clés du Compartiment (DIC) seront modifiés en conséquence à la Date d'Effectivité.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du prospectus du Compartiment et de son Document d'Informations Clés disponibles sur le site [www.amundiETF.fr](http://www.amundiETF.fr). Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), ou disponibles sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse info-etf@amundi.com.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Arnaud Llinas,  
Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta